



Rassemblement des Etudiants
Motivés Et Dynamiques

Association REMED

Université de Cergy-Pontoise
2, avenue Adolphe Chauvin
95302 Cergy-Pontoise cedex

Bureau 114, site de Saint-Martin
Bureau 202, Maison des étudiants
Tél. : 01 34 25 28 26

Courriel : remed_ucp@yahoo.fr

Site internet : <http://remed-ucp.hautetfort.com>

Compte-rendu du Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 11 septembre 2009

Le compte-rendu suivant a été rédigé par les représentants étudiants REMED au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU), il ne s'agit pas du compte-rendu « officiel », il vise à informer le plus rapidement possible les étudiants des décisions les concernant.

L'ensemble des élus étudiants REMED étaient présents (Ludwig Lloria et Guillaume Debeneix) ou représentés (Florent Gilles et Bastien Ferrandon, procurations à Ludwig Lloria et Guillaume Debeneix).

Seul REMED était présent pour représenter les étudiants.

Étaient à l'ordre du jour :

1. Procès-verbaux des CEVU du 5 juin et du 26 juin 2009, puis approbation.
2. Élection à la vice-présidence du conseil des études et de la vie universitaire.
3. Mesures spécifiques à envisager en cas de pandémie (Grippe A/H1N1), sur le plan sanitaire et technologique. Intervention de C. Templer.
4. Volet pédagogique des mesures spécifiques à envisager en cas de pandémie. Intervention d'A. Jaillot.
5. Point sur la rentrée universitaire. Etat des inscriptions dans les différentes filières. Intervention d'H. Thebault.
6. Validation des MCC (modalités de contrôle des connaissances) pour l'année universitaire 2009-2010. Intervention de F. Martin, puis approbation.
7. Point d'information sur les avancées du groupe de travail Harmonisation des MCC.
8. Projets du SUAPS pour l'année universitaire. Intervention de F. Aubret.
9. Projets du PRES (volet formation et vie étudiante). Intervention d'E. Dumond.
10. Présentation des actions de l'association ZUP de CO. Projet de partenariat avec l'UCP. Intervention de K. André et C. Grillot.
11. Présentation de la convention avec l'université de Varsovie et la Work School of Economics. Intervention de C. Marshall, puis approbation.
12. Présentation du DU « Sciences Informatiques ». Intervention de J.-L. Bourdon, puis approbation.

1) Procès-verbaux des CEVU du 5 juin et du 26 juin 2009, puis approbation.

Procès-Verbal du CEVU du 5 juin 2009 :

Abstention	Contre	Pour	
0	0	unanimité	APPROUVE

Procès-Verbal du CEVU du 26 juin 2009 :

Le PV est mis au vote avec la modification suivante : suppression du paragraphe sur le vote lors de l'attribution des locaux de la Maison Des Etudiants. La Commission Vie Etudiante n'avait pas statué sur l'attribution des locaux pour le CEVU du 26 juin 2009, et que par conséquent le CEVU ne devait pas voter cette attribution à la date du 26 juin 2009.

Abstention	Contre	Pour	
0	0	unanimité	APPROUVE

2) Élection à la vice-présidence du conseil des études et de la vie universitaire.

Cette ré-élection fait suite à la ré-élection de la présidente de l'université le 9 juin 2009. En effet, l'équipe présidentielle doit être réélue après l'élection pour un mandat de 3 ans de la présidente. Françoise Moulin-Civil, présidente de l'Université de Cergy-Pontoise, propose de reconduire Didier Desponds, actuel vice-président du CEVU, dans ses fonctions. Cette ré-élection est l'occasion d'établir les chantiers pour l'année :

1 – Calendrier de la mastérisation de la formation des maîtres :

Fin octobre : rapport de synthèse de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) rendu aux ministères.

Fin novembre/début décembre : envoi de la feuille de route définitive aux universités.

Fin février : renvoi des maquettes des masters « enseignement ».

Mars : arrêté de création des masters par les ministères pour l'année 2010/2011.

2 – Travail des composantes pour l'adaptation des retours de l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) pour l'année universitaire 2009-2010, suite à l'évaluation requise pour la signature du Contrat Quadriennal.

3 – Grippe A/H1N1, nouveaux outils pédagogiques : ENT ?

Alain Jaillet, enseignant à l'IUFM, spécialiste des outils pédagogiques virtuels, interviendra au cours de ce CEVU (voir paragraphe 4).

4 – Travail sur les indicateurs de performance, relance du groupe de travail CA/CEVU.

5 – Organisation d'un colloque sur l'égalité des chances avec Mme Benatsu, préfète à l'égalité des chances, au printemps 2009.

6 – « Assises de la vie étudiante » : lancer une réflexion sur la vie étudiante avec les représentants de l'UCP et du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES).

Mardi 22 septembre 2009 : réunion pour relancer les projets du PRES, problématique du logement.

Le CROUS de l'académie de Versailles et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise seraient intéressés pour être membres du PRES de Cergy-Pontoise.

Les élus REMED demandent à la présidente ce qui est prévu dans le cadre de la mastérisation après le mois de mars. La présidente répond qu'il n'y a absolument aucune visibilité à cette échelle, et déclare qu'il n'y aurait pas d'évaluation de ces masters par l'AERES avant que ceux-ci n'ouvrent.

De plus, les élus étudiants présents demandent si les « assises de la vie étudiante » seront structurées et formeront un conseil de consultation à part entière dans le PRES. La présidente répond qu'elle n'a pas encore réfléchi à la question, et qu'elle consultera ses partenaires du PRES.

Vote pour l'élection du Vice-Président du CEVU :

Abstention	Contre	Pour	
0	0	18 (unanimité)	APPROUVE

3) Mesures spécifiques à envisager en cas de pandémie (Grippe A/H1N1), sur le plan sanitaire et technologique. Intervention de C. Templer.

Les mesures pour l'étudiant et les personnels sont simples.

Il faut **rentrer chez soi, prendre rendez-vous avec son médecin traitant et appeler la secrétaire pédagogique pour prévenir de son absence.**

La Direction des Enseignements et de la Vie de l'Étudiant (DEVE) met en place une adresse électronique pour se signaler en cas d'infection : grippe@ml.u-cergy.fr.

Enfin, un numéro de téléphone permet de centraliser les éventuels développements de la maladie sur l'université. Il ne nous a malheureusement pas été encore communiqué. Il sera envoyé sur les boîtes mail étudiantes dans le courant de la semaine du 14 au 18 septembre 2009.

L'université rappelle à tous les étudiants **la nécessité d'activer la boîte mail étudiante**. Pour cela, il suffit de se connecter à l'adresse <http://webmail.u-cergy.fr> et de cliquer sur « **lien:validation du compte** » en bas de la page.

Il est possible de **rediriger ses messages sur son adresse personnelle** : sur la page d'accueil de sa boîte mail étudiante, il faut cliquer sur **Options**, puis sur **Adresse de redirection**.

Ensuite, il suffit d'**inscrire son adresse personnelle dans le premier cadre**, puis **le mot de passe de sa boîte mail étudiante pour confirmer**. Il n'y a rien de plus à faire, la totalité des messages envoyés à la boîte aux lettres électronique étudiante sont ensuite transférés vers la messagerie personnelle.

Pour les étudiants, il est possible de se diriger vers le médecin universitaire, qui tiendra des permanences sur le site de Saint-Martin uniquement. Pour les étudiants des sites éloignés de Cergy-Pontoise, il faudra se rendre chez le médecin de ville.

Le ministère a également établi la liste des personnes prioritaires en cas de vaccination généralisée.

Les étudiants ne font pas partie de ces personnes, pour cause de meilleure résistance aux virus des jeunes adultes. La vaccination aura lieu sous la forme du volontariat pour les personnels très exposés : accueil, restauration, services aux étudiants...

En terme de gestion de crise, la cellule est composée d'Hélène Thébault, chef de la DEVE, Bernard Pascal, secrétaire général de l'université et est dirigée par Sylvain Farthouat, chef de la Mission Hygiène et Sécurité. C'est ce dernier qui a la possibilité de décider la fermeture de l'université en cas d'infection généralisée. Pour la continuité de la mission d'enseignement, la parole est donnée à Alain Jaillet, professeur à l'IUFM, qui présente la méthode qu'il a développée pour numériser les cours et les mettre à disposition des étudiants.

4) Volet pédagogique des mesures spécifiques à envisager en cas de pandémie. Intervention d'A. Jaillet.

Il s'agit de mettre en place des méthodes réalistes de diffusion de contenus pédagogiques. Pour cela, les inscriptions pédagogiques doivent alors lieu le plus tôt possible (c'est le cas à l'UCP, étudiants, ne vous inquiétez pas). Dans un deuxième temps, il faut essayer d'anticiper : Alain Jaillet propose de commencer dès maintenant à mettre à disposition les notes de cours, en les enregistrant et les diffusant en ligne. Cela se ferait de cette façon : si un professeur fait un cours, il s'enregistre. Dans les salles déjà équipées d'ordinateur, il y a possibilité d'installer des logiciels d'enregistrement. Cependant, ce logiciel Open Source ne fonctionne que sous les systèmes Microsoft Windows. Par expérience, il existe une première limite : les enseignants ne veulent pas se voir en train de faire cours. Il est donc possible de privilégier les

enregistrements sons, qui sont parfois bien suffisants. Un site de test est disponible en ligne à l'adresse <http://audiovideocours.u-strasbg.fr>.

Didier Desponds fixe les règles : il y aura une réunion avec les enseignants des UFR ST et Eco-Gestion, plus « informatisés » que leurs collègues de Droit, LSH et Langues.

Diana Burgos signale que pour certains enseignants de son UFR, ce sera littéralement de la science-fiction.

Pour LSH, François Pernot pense que ce système est adaptable pour les $\frac{3}{4}$ des enseignants.

5) Point sur la rentrée universitaire. État des inscriptions dans les différentes filières. Intervention d'H. Thébault.

A la clôture des inscriptions administratives à la fin du mois de septembre, l'université sera « pleine », le nombre d'étudiants dans toutes les filières étant globalement stables par rapport à l'année dernière. Les prétendants à un L1 peuvent encore passer par Admission Post-Bac (APB) pour s'inscrire – il faut qu'ils n'hésitent pas à utiliser la plate-forme dont l'ouverture est prévue jusqu'au 30 septembre. Primo-entrants : 73 % d'inscriptions faites par le Web cette année, en forte augmentation grâce à la mise en place de la plate forme APB.

6) Validation des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) pour l'année universitaire 2009-2010. Intervention de F. Martin, puis approbation.

La commission MCC et Habilitations s'est réunie le 19 juin et le 4 septembre 2009 afin d'étudier les MCC transmises par les composantes pour validation par le CEVU.

Ont été examinées lors de ces commissions les MCC de :

- Licences de Droit
- Certains Masters de Droit
- Licences d'Economie-Gestion
- Les premières années de Masters d'Economie-Gestion
- Licences Professionnelles de l'IUT
- Licences de Sciences Humaines (Histoire, Géographie, Aménagement du territoire)

Les **élus REMED** présents dans cette commission ont souligné le caractère non réglementaire de l'intégration du DU « Juriste Bilingue » dans la Licence de Droit : en effet, l'UFR Droit présente ces diplômes comme étant des Licences à part entière. Or, cela ne correspond pas à la réalité : les étudiants obtenant le DU « Juriste Bilingue » se voient remettre une Licence Droit mention Droit et un autre diplôme, le DU « Juriste Bilingue ». Ces diplômes de Licence de Droit parcours « juriste bilingue » n'existe donc pas et ne peuvent donc pas avoir de modalités de contrôle des connaissances ! A ce titre, les **élus REMED** demandent, soit la création de parcours de Licence de Droit incluant ces unités d'enseignements (et par conséquent, conforme aux réglementations en vigueur concernant le diplôme national de Licence : recrutement, droits d'inscriptions, évaluation, etc), soit l'établissement de MCC propres au DU, en conformité avec la réglementation.

François Pernot répond à une remarque de Didier Desponds : il attend d'avoir l'avis de la commission MCC et Habilitations pour pouvoir modifier ses maquettes en conséquence avant d'avoir l'accord du conseil d'UFR.

Les membres du CEVU comprennent le sens de la remarque de François Pernot, mais rappellent que le législateur a fixé une hiérarchie dans les conseils des universités. Bien qu'organe consultatif, le CEVU doit avaliser les MCC présentées par les conseils d'UFR. Il n'est pas possible de faire accepter les MCC par le

CEVU puis de les faire redescendre en Conseil d'UFR, car le CEVU exerce un contrôle du contenu des enseignements sur le Conseil d'UFR et ne peut pas accepter au préalable des MCC entièrement modifiables ensuite par le Conseil d'UFR.

Guillaume Debeneix (REMEDI) suggère en réponse à François Pernot que soit inscrite sur toutes les maquettes MCC des diplômes la date d'adoption par le conseil de composante.

Didier Desponds et plusieurs membres du CEVU soutiennent cette initiative. A l'heure d'aujourd'hui, seules les MCC de Sciences et Techniques ont effectivement été votées en conseil d'UFR.

Suite à cette discussion, le débat sur le passage au vote de MCC reprend. Les **élus REMEDI**, ne soutenant pas l'approbation des MCC de certains diplômes, demandent de sélectionner les diplômes à voter et de renvoyer en UFR les MCC qui demandent un arbitrage du Conseil d'UFR.

Les MCC passées au vote, sous réserve des modifications demandées par la commission, sont :

Licence Droit Mention Droit

Les 3 LL.M de l'UFR Droit

Droit Licence Intégrée Franco-Allemande

Licences de l'UFR Economie-Gestion

Licences de Sciences Humaines (Histoire, Géographie, Aménagement du territoire)

Licences Pro de l'IUT.

Abstention	Contre	Pour	
0	0	unanimité	APPROUVE

La commission MCC et Habilitations se réunira fin septembre 2009, en amont de la prochaine réunion du CEVU. Toutes les MCC non encore approuvées par le CEVU devant être présentées à la commission, celle-ci se terminera lorsque toutes les MCC seront examinées : les participants sont invités à prévoir les rations de survie ! Pour information, les élus de tous les conseils (composantes et centraux) sont invités à apporter leur expertise technique à l'examen de ces MCC.

7) Point d'information sur les avancées du groupe de travail Harmonisation des MCC.

Une réunion a eu lieu le 4 septembre. Un tableau récapitulatif des pratiques selon les UFR a été produit. Plusieurs propositions concernant la compensation ont été émises :

- o **Solution 1)** : Ne rien faire. Statu quo, chaque composante maintient ses particularités.
- o **Solution 2)** (s'inspirerait du dispositif ST) : « Compensation glissante ». Semestre n+1 pouvant compenser le semestre n. Mécanisme mis en place dans l'UFR ST. Pas de compensation possible pour le S6. Une note seuil de 8 existe, elle permet d'éviter que le mécanisme ne s'applique à des semestres avec des notes trop faibles.
- o **Solution 3)** Compensation uniquement lors du L1 (entre S1 et S2), en tenant toutefois compte de notes-seuils, à définir. Ensuite, plus de compensation entre les semestres, au L2 et L3. Objectifs : limiter les taux d'échec très élevés en L1 et éviter que des étudiants ne traînent trop d'UE en dette.
- o **Solution 4)** Lors du jury de L3 : valider la Licence même si un semestre en dette, dans le cas unique où L1 >=10, L2 >=10 et L3 >= 10. Ceci pourrait concerner les AJAC en L1 ou L2, ou les étudiants ayant un semestre en dette en L3.
- o **Solution 5)** Compensation annuelle. La moyenne d'un semestre pouvant compenser celle d'un autre. Obtention de l'année. Pour chacune des 3 années.

Vos **élus REMEDI** soutiennent la mise en place d'une compensation à l'UCP. Celle-ci porte le nom de « compensation progressive » et est actuellement en fonctionnement dans l'UFR Sciences et Techniques.

Une nouvelle date de réunion a été fixée.

8) Projets du SUAPS pour l'année universitaire. Intervention de F. Aubret.

Frédéric Aubret, chef du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives, présente les projets pour l'année Universitaire 2009-2010 :

Organiser un tournoi sportif pour le printemps 2010

* Objectifs :

- fédérer l'ensemble des étudiants de l'agglomération
- créer un événement annuel commun dont l'UCP sera le maître d'œuvre.
- dynamiser la vie étudiante.
- créer une synergie entre les différentes associations.
- participation des établissements du PRES à l'organisation de cet événement.

* Organisation du tournoi :

- lieu : Complexe sportif des Maradas à Cergy
- activités : Foot-ball, Volley-ball, Basket-ball, Natation, Athlétisme.
- les rencontres se dérouleront sur une journée et seront suivies d'un concert où se produiront des groupes locaux.
- formule : Privilégier une formule de rencontre qui n'élimine pas d'équipes.
- organisation : Assurer la communication, gérer les rencontres, assurer l'intendance, prévoir les récompenses.

* Mise en place d'animations sportives :

- démonstrations dans différentes activités (arts martiaux, escrime....), et possibilité pour les étudiants de s'initier.

La CACP verse une subvention de 20 000 € pour ce projet. Pour la soirée, l'Université a déjà proposé 3 thèmes. Le SUAPS a réussi à mettre en place un cours de danse cette année dans le cadre des UE Libres. La date du tournoi sportif (prévu pour mai 2009, en pleine période d'examen) devrait être arrêtée très bientôt.

9) Projets du PRES (volet formation et vie étudiante). Intervention d'E. DUMOND.

Emmanuelle Dumond, déléguée générale du PRES, présente une photographie de l'offre de formation et de vie étudiante entre les partenaires du PRES de Cergy-Pontoise. Si les formations mutualisées entre établissements membres du PRES sont assez nombreuses, il n'y a qu'un seul événement à mettre sur le compte du PRES en terme de vie étudiante : l'accueil commun annuel des étudiants internationaux en échange dans les différents établissements du PRES.

Le PRES travaille sur ces points :

- Participation à la mise en œuvre du forum Etudiants-Entreprises.
- Conditions d'accès aux bibliothèques du PRES pour tous les étudiants du PRES
- Les établissements du PRES sont membres fondateurs du GIP PACRRET (plaque très haut débit numérique à laquelle est notamment reliée l'ensemble des résidences universitaires du campus).

Deux partenaires demandent à devenir membres du PRES : le CROUS de l'académie de Versailles et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

10) Présentation des actions de l'association ZUP de CO. Projet de partenariat avec l'UCP. Intervention de K. André et C. Grillot.

L'association ZUP de CO propose un partenariat avec l'université pour recruter des étudiants pouvant apporter un soutien scolaire à des élèves de collèges. Il s'agit donc d'un tutorat étudiant/collégien, en relation avec le collège et les parents de l'enfant. L'objectif de la mission est de redonner confiance en l'élève pour le passage de l'examen de son premier diplôme : le Brevet des Collèges. Ce travail ne s'effectue qu'avec des enfants issus de quartiers dits défavorisés (banlieue parisienne, développement de l'action à Rennes).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le document en ligne à l'adresse suivante :

ftp://ftp.u-cergy.fr/ucp/conseils/CEVU/CEVU_11-SEPT-2009/ZUP_de_CO_PRESENTATION_UCP_11-09-2009.pdf

Le débat est ouvert.

Laurent Alexandre : selon lui, l'école devrait se substituer à elle-même. La mission de l'Éducation Nationale (EN) est une mission de service public. Il est donc opposé par principe à l'action de cette association, qui n'apporte que du soutien scolaire.

Pour la formation des étudiants : qui forme ? Et comment ?

Réponse de Kévin André (ZUP de CO) : l'étudiant ne remplit pas les missions des personnels de l'EN, il n'oriente pas l'élève vers telle ou telle filière. Il s'agit juste de soutien scolaire. C'est Kévin André, directeur de l'association, qui forme les étudiants (plus une forme de briefing).

Il est ensuite interrogé sur la superposition des missions et des dispositifs à l'UCP : l'AFEV tient au lien avec les familles et l'accompagnement culturel, ZUP de CO s'intéresse plus au lien avec l'école.

Caroline Chantegreil rejoint la position de Laurent Alexandre et s'interroge sur la place de l'école désormais au sein de la société – il faut avoir des cours particuliers pour réussir ? La réponse est « de plus en plus » : il est nécessaire d'y adhérer, au-delà de l'action de l'équipe pédagogique.

En terme de données : les étudiants tuteurs doivent demander aux parents pour récupérer les données propres à leur enfant (notes, bulletins, ...)

La question posée au CEVU est : est-ce que le CEVU autorise ZUP de CO à communiquer sur l'action de l'association et à inviter les étudiants à intervenir auprès de collégiens pour le compte de l'action ZUP de CO ? Avec bilan de retour d'expérience ?

Abstention	Contre	Pour	
6 (dont REMED)	9	2	REJETE

Le conventionnement entre l'UCP et ZUP de CO est refusé par le CEVU.

11) Présentation de la convention avec l'université de Varsovie et la Work School of Economics. Intervention de C. Marshall, puis approbation.

La convention entre les trois partenaires s'établit au niveau du Master LLSHS mention Etudes Européennes et Affaires Internationales spécialité Chef de Projet Européen. L'ambassade verse une subvention de 5000 € pour ce programme (rare ces temps-ci). Il s'agit très exactement d'un programme doctoral portant le nom d'Études Européennes Franco-Polonaises. Les étudiants inscrits dans le Master Professionnel « Chef de Projet Européen » peuvent postuler à l'université de Varsovie dans un programme de recherche et de cultures comparées. Les maquettes intègrent une grande partie d'études en polonais et quelques CM en français dispensés par des enseignants de l'UFR LSH en Pologne. Le PAST recruté est payé sur le budget des Relations Internationales (RI) en nombre d'heures complémentaires, les CM ayant lieu le week-end.

François Pernot indique qu'il y a un petit manque technique au vu des enseignements dispensés, qui mériterait d'être corrigé au fil de l'année. Les RI pensent associer un quatrième établissement pour créer un Erasmus Mundus, qui impliquerait logiquement une refonte totale des maquettes.

La convention est signée pour 4 ans, mais elle est subordonnée à la subvention de l'ambassade : elle sera donc révisée à l'année.

Didier Desponds met au vote cette convention :

Abstention	Contre	Pour	
0	0	17 (unanimité)	APPROUVE

Catherine Marshall signale qu'elle quitte son poste à la vice-présidence des Relations Internationales de l'UCP.

12) Présentation du DU « Sciences Informatiques ». Intervention de J.-L. BOURDON, puis approbation.

Le DU SI proposé par l'UFR ST repose sur de l'existant entre le SCREP et l'UFR. Il s'agit de formaliser un DU qui serait qualifiant en informatique pour les entreprises du bassin géographique de l'Université. Les cours seront dispensés en fin de journée, et comprend une équipe de 4 enseignants du département d'Informatique. Les détails de ce DU en ligne sont accessibles en ligne : ftp://ftp.u-cergy.fr/ucp/conseils/CEVU/CEVU_11-SEPT-2009/DU_SI_PL-2009-06-04.pdf.

Les élus REMED constatent que le DU est ouvert également pour les étudiants en Formation Initiale.

Jean-Luc Bourdon indique qu'il peut être une voie d'intégration de Master Informatique pour les étudiants en Licence Pro. Ce DU est destiné à tous les étudiants ayant un goût particulier pour l'informatique, y compris en Sciences Humaines.

Guillaume Debeneix (REMED) fait tout de même remarquer que pour les étudiants en Formation Initiale inscrits dans un autre diplôme cela reviendrait à obtenir plus de 60 ECTS pour une année : la norme étant de 60 ECTS par an. Certaines structures d'enseignement supérieur soutiennent que leur étudiants peuvent obtenir 180 ECTS en deux ans au lieu de trois, Il nous sera plus difficile de condamner ces pratiques.

Jean-Luc Bourdon entend la remarque, et répond que ce DU est principalement destiné aux étudiants en Formation Continue.

Le DU est passé au vote :

Abstention	Contre	Pour	
0	0	17 (unanimité)	APPROUVE

La séance est levée à 14h30.

Vos élus REMED restent à votre disposition pour toute question ou suggestion éventuelles.